

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature,

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

**Arrêté du 8 juillet 2026 relatif à la session de remplacement 2026 des examens pour
l'obtention des spécialités « conduite et gestion des entreprises maritimes
commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des entreprises maritimes
pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de
baccalauréat professionnel**

NOR : TECM2618697A
(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature,**

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion
des entreprises maritimes - pêche » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de
délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion
des entreprises maritimes – commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel
et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « électromécanicien
marine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « polyvalent navigant
pont/machine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2025 modifié relatif au calendrier des examens pour l'obtention
du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle

maritime de conchyliculture, des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion de l'entreprise maritime commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion de l'entreprise maritime pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, des brevets de technicien supérieur maritimes pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Une session de remplacement des examens pour l'obtention des spécialités « conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des entreprises maritime pêche », « électromécanicien marine » et « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est organisée à partir du 27 août 2026.

Article 2

Les épreuves écrites et pratiques se dérouleront dans les centres d'examen et aux dates figurant en annexes du présent arrêté.

Article 3

Le jury de première délibération se déroulera dans les locaux du bureau des examens maritimes à Nantes le mercredi 02 septembre 2026.

Il sera composé comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Membre titulaire :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Membre titulaire :	Luc BONNET	Professeur contractuel	LPM Nantes

Article 4

Une épreuve de contrôle (épreuve de rattrapage) sera éventuellement organisée pour les candidats ajournés, ayant une moyenne générale au moins égale à 08 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves professionnelles. Elle se déroulera le jeudi 03 septembre 2026.

Article 5

Un jury de deuxième délibération se déroulera éventuellement le vendredi 04 septembre 2026.

Il sera composé comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Membre titulaire :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes

Article 6

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 08 juillet 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes,
G. GABRIEL

ANNEXE I

CENTRES D'EXAMEN

(Épreuves écrites et pratiques - Épreuve de contrôle des baccalauréats professionnels)

Autorité administrative	Centre	Examen
DIRM Manche Est Mer du Nord 4, rue du Colonel Fabien BP 34 78083 Le Havre	LPM Anita Conti 84, quai Guy de Maupassant 76400 Fécamp	Baccalauréat professionnel, spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle
DIRM Nord Atlantique -Manche Ouest 12, boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes	LPM Pierre Loti 1, rue Pierre Loti BP 4 22501 Paimpol	Baccalauréat professionnel, spécialité : Électromécanicien marine
DIRM Sud Atlantique 1-3, Rue Fondaudège CS 21227 33074 Bordeaux Cedex	LPMA de La Rochelle Avenue du Maréchal Juin 17000 La Rochelle	Baccalauréat professionnel, spécialité : Polyvalent navigant pont machine
DIRM Méditerranée 16, rue Antoine Zattara 13003 Marseille	LPM Paul Bousquet 112, rue des Cormorans BP 476 34207 Sète Cedex	Baccalauréat professionnel, spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche
DM Martinique Boulevard chevalier Sainte Marthe BP 620 97260 Fort-de-France	EFPMA Chemin l'autre bord Beauséjour 97220 La Trinité	Baccalauréat professionnel, spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle

ANNEXE II

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES

Jeudi 27 août 2026		
10 h 00 à 12 h 00 (12 h 40)*	E35-1 Conduite et maintenance des installations électriques	Baccalauréat professionnel Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine »
10 h 00 à 11 h 30 (12 h 00)*	E501 Gestion d'une entreprise maritime	Baccalauréats professionnels Spécialités « CGEM commerce/plaisance professionnelle » et « CGEM pêche »
09 h 00 à 12 h 00 (13 h 00)*	E51 Français	Baccalauréats professionnels
14 h 00 à 16 h 30 (17 h 20)*	E52 Histoire géographie enseignement moral et civique	
14 h 00 à 16 h 00 (16 h 40)*	E43-1 Exploitation du navire au niveau capitaine 500	Baccalauréat professionnel Spécialité « CGEM commerce/plaisance professionnelle »
Vendredi 28 août 2026		
10 h 00 à 12 h 00 (12 h 40)*	E13 Économie et gestion	Baccalauréats professionnels
14 h 00 à 16 h 00 (16 h 40)*	E34-1 Conduite et maintenance des installations électriques – ETO et HT – systèmes de commande	Baccalauréat professionnel Spécialité « Électromécanicien marine »

* heure de fin de composition pour les candidats bénéficiant d'un 1/3 temps supplémentaire

ANNEXE III

CALENDRIER DES ÉPREUVES PRATIQUES

Lundi 31 août 2026		
09 h 00 à 12 h 00	E34-b Conduite et maintenance des installations électriques et des systèmes de commande - ETO et HT – systèmes de commande	Baccalauréat professionnel « Spécialité Electromécanicien marine »
13 h 30 à 16 h 30	E32-b Conduite et maintenance des machines marines	